

---

# Flash du CSE Central de l'UES Malakoff Humanis du 22 novembre 2023

---

## I. FONCTIONNEMENT DU CSEC

---

### I. Approbation du procès-verbal de la réunion ordinaire du CSE Central du 24 octobre 2023.

---

*Sous réserve de prise en compte des demandes de modification transmises, le procès-verbal de la réunion du 24 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité.*

### II. Point du Bureau - Point des Commissions.

---

*Sans objet.*

### III. Vote d'un budget d'accompagnement et de suivi pour la CSSCTC.

---

Le CSE met au vote un budget d'accompagnement dans le cadre de l'expertise portant sur la gestion de l'entreprise. Les élus ont désigné le cabinet Isast pour un accompagnement de dix jours. Le budget initial était de 20 160 euros, mais il passe à 18 000 euros, après une remise de 10 %. Cette somme sera prise sur le budget de fonctionnement.

*Le budget d'accompagnement est approuvé à l'unanimité.*

## INFORMATION DU PRÉSIDENT DU CSEC SUR LA MARCHÉ GÉNÉRALE DE L'ENTREPRISE

---

*La Direction répond en séance aux questions transmises au préalable par les élus et partage les éléments suivants :*

- la gestion internationale va préalablement communiquer les dates des permanences (10 et 16 mai) ;
- les salariés des services Sopresa bénéficient d'un DTE exceptionnel dans le cadre des fermetures des sites le 10 et le 16 mai ;
- une information sera faite aux CSE concernés au sujet de la fermeture des salles de sport sur les sites de Saint-Quentin, Saint-Jean-de-Braye et Chevaleret.

La Direction partage également les informations suivantes :

- à la DIM, deux médecins-conseils vont être rattachés au directeur de la maîtrise de la sinistralité et deux managers ne souhaitant plus tenir ces fonctions vont passer experts et des personnes ont approché la Direction pour rejoindre la DRCA ;
- le projet Filières est à l'étude, il sera présenté au CSEC prochainement ;
- sous réserve des décisions du conseil d'administration du 14 décembre, un *go* ou *no go* sera donné pour le projet LFM. Une information-consultation aura lieu à ce sujet le 15.

## INFORMATION/CONSULTATION DU CSEC

---

### I. Information et consultation sur l'évolution d'organisation de la Direction de la Relation et des Opérations Clients Assurance et ses conséquences sociales et environnementales - Présentation du rapport d'expertise TECHNOLOGIA et Recueil de l'avis.

---

Les experts comptent 56 % de personnes subissant un changement d'activité ou de responsable. Une réduction des besoins en emploi est observée à hauteur de 25 %, ce qui correspond à 475 besoins en emploi de moins. 10 % des salariés changent d'emploi et 25 %, de rattachement hiérarchique. D'après un questionnaire diffusé auprès des salariés, ces derniers s'inquiètent pour le collectif de travail et le maintien de leurs bonnes relations avec leur hiérarchie. Les experts soulignent un point de vigilance à surveiller, à savoir le risque d'épuisement professionnel. Par ailleurs, le passage de manager à expert peut être mal vécu par certains collaborateurs. Les salariés pointent également la charge de travail générée par les dysfonctionnements des outils et la qualité parfois insuffisante du travail des prestataires.

Les experts estiment qu'il aurait été plus judicieux d'associer les salariés aux réflexions. Ils émettent donc une alerte en matière de RPS concernant le projet. Les réponses au questionnaire révèlent que plus de la moitié des salariés n'ont pas confiance en la Direction générale.

La Direction assure que tous les salariés auront une activité dans la future organisation. Les remarques ont bien été prises en compte. Le projet sera accompagné dans le temps.

Les experts préconisent notamment l'allongement de la durée de formation, une attention à porter aux personnes passant à une classification inférieure et soulignent l'importance de mettre à jour le DUERP et le PAPRIACT.

*Une à une, les organisations syndicales donnent lecture d'une déclaration.*

*La Direction s'engage à y répondre par écrit.*

## QUESTIONS DES ÉLUS

---

### I. Congés Payés sur les arrêts Maladie : point de situation.

---

La Direction explique qu'actuellement, la convention collective des IRC affecte sur les comptes des personnes malades des droits à congé. Environ 60 personnes seraient éligibles aux droits recalculés. La Direction reviendra vers le CSEC à ce sujet.

## II. Owello : point de situation (suite du CSEC des 23 et 24 février 2022)

---

La Direction apporte en séance des réponses aux questions transmises par écrit par les élus. Elle partage notamment les éléments suivants :

- le manager Swisslife est détaché à 100 % au sein d'Owello ;
- le président exécutif est salarié Swisslife, mandataire social et refacturé à Owello à hauteur de 50 % ;
- des mesures ont été prises pour réduire les stocks ;
- une CDIation a été réalisée pour le compte d'Owello ;
- la Direction considère qu'à date, les renforts et les axes d'amélioration des outils permettent de répondre à la question de la charge de travail ;
- la salariée décédée était en arrêt longue maladie et déjà remplacée par un CDD ; ce remplacement court jusqu'à son terme initial ;
- les équipes ont de la visibilité sur les formations proposées ;
- il n'est pas prévu de prime pour tous, mais des primes « projet » peuvent être déclenchées pour les collaborateurs s'étant particulièrement investis dans des projets majeurs et stratégiques pour le Groupe ;
- à ce stade, la Direction ne constate pas d'anomalie majeure mettant en risque la migration au début du mois de janvier.